



Biel/Bienne, Brugg, Ipsach, Nidau et Port

Plan directeur intercommunal de l'énergie de l'agglomération biennoise

Carte énergétique

Procédure de participation: du 17.4.2013 au 6.6.2013  
 Rapport d'examen préalable: du 11.3.2014

Biel/Bienne: arrêtée par le Conseil municipal le 10 septembre 2014  
 Brugg: arrêtée par le Conseil municipal le 15 septembre 2014  
 Nidau: arrêtée par le Conseil municipal le 19 août 2014  
 Ipsach: pris acte par le Conseil municipal le 18 août 2014  
 Port: pris acte par le Conseil municipal le 18 août 2014

Atteste de l'exactitude de ces indications:  
 Bienne, le *12.09.2014* Le secrétaire de seeland.biel/bienne: *[Signature]*

Consentement selon art. 68, al. 3 LC  
 Consentement de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du Canton de Berne  
 Donné par le Secrétariat général, le *12.09.2014*  
 Consentement de STEP Région Bienne SA  
 Donné par le Conseil d'administration, le 12 septembre 2014  
 Consentement de MÜVE Bienne-Seeland SA  
 Donné par le Conseil d'administration, le 3 septembre 2014

Approuvée par l'OACOT, le 28. Jan. 2015 *A. Pil.*

**PLANAR**  
 AG FÜR RAUMENTWICKLUNG  
 Gemeinden Biel/Bienne, Brugg, Ipsach, Nidau und Port  
 Überkommunaler Richtplan Energie Agglomeration Biel/Bienne  
 Richtplankarte  
 Erstellt: 15.12.2012 / PG  
 Revidiert: 18.09.2014 / MP  
 Format: A1  
 Datei: RPE\_Agglomeration\_Biel\_A1.mxd  
 Rigistrasse 9  
 CH-8006 Zürich  
 Tel. 044 421 38 38  
 www.planar.ch  
 info@planar.ch  
 Fax 044 421 38 20

Constatations

Mesures et état de la coordination

M 01 (F) (F) Fixation  
 (Z) Résultat intermédiaire  
 (V) Information préalable

- Agent énergétique:
- Rejets de chaleur de haute valeur énergétique (UIOM)
  - Rejets de chaleur de faible valeur énergétique (STEP, CCF ou entreprises)
  - Géothermie
  - Chaleur des eaux souterraines et des eaux de surface
  - Bois d'énergie
  - Chaleur de l'environnement (air, soleil)
  - Gaz naturel
  - Hachures: système bivalent (p. ex. eau – gaz naturel)

Fixation de l'approvisionnement en chaleur:

- Réseau de chaleur, obligation de raccordement prévue
- Réseau de chaleur

- Autres informations:
- Eaux de surface
  - Forêts
  - Limites communales
  - UIOM
  - STEP
  - Sécurisation de l'emplacement pour centrale de chauffage au bois

